

## LA MARQUE DU FROMAGE

Jeudi de la semaine dernière, l'Hon. M. Foster a déposé, devant la chambre des communes, le projet de loi déjà annoncé par le Dr Montague, projet relatif aux marques à appliquer sur les fromages destinés à l'exportation.

Le projet proposé demande que les fromageries soient enregistrées sous un numéro d'ordre et que chaque fromage porte ce numéro.

Rien ne nous semble plus propre à favoriser le progrès et à arriver à l'unification dans la qualité dans la fabrication. Une émulation réelle s'emparera des fromagers—qui, tous, voudront que leurs produits soient classés parmi les meilleurs.

Il est évident que les importateurs anglais seront vite fixés sur la valeur des produits de telle fromagerie qui, demandés par les acheteurs sous leur vrai numéro, obtiendront un plus haut prix.

Aujourd'hui, les vrais produits supérieurs se trouvent perdus dans la masse des bons fromages et les fromagers qui fabriquent les qualités les meilleures, n'obtiennent pas toujours un prix plus élevé, que ceux qui, sans faire des fromages inférieurs, n'atteignent pas au même degré de perfection que les premiers.

En réalité, le projet de loi accorde une prime au bon fabricant, prime qui ne coûte rien au gouvernement, et que paiera seul le consommateur.

Quand les propriétaires de fromageries verront, au contraire, leurs produits peu demandés ou rapportant un prix moindre, ce sera pour eux l'indice qu'il existe, au point de vue de l'acheteur, un défaut dans leur fabrication et ils chercheront à le corriger de manière à obtenir un meilleur classement et à commander de plus haut prix.

Nos fromagers de la province seront les premiers à se réjouir de la mesure proposée, car depuis longtemps trop longtemps hélas ! on avait décrié leurs produits. Le *French Cheese*, comme on s'était plu à le baptiser, va pouvoir désormais se présenter sous une véritable étiquette et les fromages de Québec ne seront pas plus longtemps cotés au-dessous de ceux de l'Ontario, quand tous deux seront d'égale qualité.

Que nos fromagers se disposent donc pour la campagne prochaine, très prochaine maintenant, et qu'on ne fasse plus désormais que de beau et de bon fromage pour avoir les plus hauts prix.

Le projet de loi ne prévoit pas

l'indication du mois de fabrication sur les meules de fromage ; cependant, il est probable qu'il sera amendé dans ce sens de manière que du fromage d'automne puisse être vendu sous la désignation de fromage d'été

## L'INDUSTRIE DU FER EN EUROPE

L'extrait suivant du dernier numéro du *Iron & Steel Trades Journal* est plein d'intérêt en ce qui concerne l'industrie du fer à l'étranger :

« Depuis un certain temps se fait sentir la concurrence pour les industries du fer et de l'acier entre ce pays et ceux du continent producteurs de fer, et on peut dire que cette concurrence ne fait que s'accroître d'année en année. Sur les marchés neutres nous n'avons plus la suprématie que nous possédions il y a 10 ou 15 ans. Elle a été attaquée par la France et la Belgique, mais notre principal concurrente est l'Allemagne. Il y a 10 et 12 ans, la production anglaise de fer en gueuse était d'environ 8½ millions de tonnes et celle de l'Allemagne d'à-peu-près 3½ millions par an. La production anglaise en fer et en acier ouvrés était de 5 millions de tonnes et celle de l'Allemagne atteignait la moitié ; actuellement les Allemands font 5,400,000 tonnes de fonte et 5,900,000 tonnes de fer et d'acier travaillés, tandis que le Royaume-Uni ne produit que 7,400,000 de fer en gueuse et un peu plus de 4,000,000 tonnes de fer et d'acier en barres. Ce qui est vrai de la production est également vrai de l'exportation. L'Allemagne, cela va sans dire, conserve ses colonies pour elle en matière de commerce, tandis que les colonies anglaises sont ouvertes aux Allemands, nos compétiteurs. Mais pour le moment, et pour longtemps encore, le commerce Allemand avec les colonies ne pourra être considérable et quoi qu'il en soit, nous ne pouvons prétendre y avoir notre part. Si maintenant nous examinons les autres pays, nous y trouvons le même esprit d'entreprise de la part de l'Allemagne. Prenons la Bulgarie. Dans les derniers rapports les différentes classes dans les importations ne sont pas données pour chaque pays, mais les importations totales ont été comme suit en milliers de livres sterling :

Provenance :	1889	1890	1891	1892	1893	1894
Royaume-Uni.....	848	831	640	717	805	806
Autriche-Hongrie..	900	1,320	1,360	1,124	1,301	1,401
Allemagne.....	156	155	197	331	482	484

D'après cela, on peut voir que notre commerce a diminué, tandis que celui de l'Autriche et de l'Allemagne a augmenté et cela malgré l'avantage du fret par mer que nous possédons et le désavantage du transport par voie ferrée des deux autres pays. Prenons un autre exemple, peu important, mais instructif.

Les importations de fer et d'acier d'Angleterre en Grèce ont baissé de 11 p.c. en 1891, de 25 p.c. en 1892 et de 13 p.c. en 1893. En 1891 elles représentaient 75 p.c. de l'ensemble ; en 1892, 79 p.c. et en 1893, 57 p.c. seulement. En 1893 les importations d'Allemagne se sont élevées de £3,000 à £14,500 et celles de Belgique de £2,000 à £4,800. Ce que nous avons traduit en chiffres dans ces cas peu apparents mais instructifs se reproduit en grand dans le monde entier. Ces faits ont paru de nature tellement importante l'année dernière que les patrons et les employés dans le commerce du fer et de l'acier ont envoyé un comité sur le continent. Sept maîtres de forges et sept représentants en faisaient partie et leur rapport vient d'être publié. Il y a peu de choses qui restent en suspens entre patrons et employés pour que leur rapport soit absolument concordant. Mais, sur d'autres points, l'accord est parfait et ces points ont une réelle importance. Le premier est qu'en Allemagne il existe une discipline remarquable. « L'ouvrier accomplit ses devoirs comme s'il agissait en vertu d'un commandement militaire. Il n'y avait ni négligence, ni hâte intempestive, ni bruit, ni oisiveté, et les contremaîtres tranquillement et modestement contrôlaient tout sans agitation. » Un autre point qui a frappé le comité : « Le physique remarquable des hommes employés dans les ateliers visités en Allemagne, et aussi leur sobriété, leur exactitude et leur promptitude à exécuter les ordres. »

Il est probable que ces qualités sont dues au fait que l'Allemand doit servir dans l'armée pendant deux ou trois ans avant de commencer sa vie de travail. Il en résulte qu'en Allemagne, les années les plus critiques de la vie d'un jeune homme se passent sous un contrôle. Pour en venir à un point tout différent, nous devons remarquer que les grèves sont presque inconnues en Allemagne et nous en pouvons conclure que les *trade unions* qui gouvernent en Angleterre sont presque inconnus chez nos concurrents. De plus, un bien incalculable est que les patrons suivent les